+ rapport transfert

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Pôle de la Protection des Populations
Service Environnement Biologique

30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax:: 05.49.17.27.96
Courriel : ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr
Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

L'Inspecteur de l'Environnement,
à

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT CEDEX 9

Niort, le 26 mars 2019

Préfecture des Deux-Sèvres
- 1 AVR. 2019
SCSI

Objet : Ré-examen IED conforme
Affaire suivie par : Mme PINEAU
N/Ref : LP/LM-2019-00914

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

SCEA LE MIGNON

Numéro S3IC : 057900636
SIRET : 83513018800014

Adresse de l'exploitation : L'Aubergère
79120 ROM

Adresse administrative : Le Pié de la Garde (Mazin)
79210 SAINT HILAIRE LA PALUD

bénéficiant de l'arrêté préfectoral n° 3041 modifié du 12 août 1998 pour 3 000 porcs à l'engrais, 600 truies et 2 200 porcelets de moins de 30 kg, soit 5 240 animaux-équivalents porcs élevés sur le site de Mazin et répertoriés au titre de la SCEA LA MAZINOISE,

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 14 mars 2019 par les exploitants,
Finalisée le 25 mars 2019 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte aux exploitants des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :
Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Service Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD

L'Inspecteur de l'Environnement

Laetitia PINEAU

Dossier de réexamen IED

Nom ou raison sociale : SCEA LE MIGNON

Numéro S3IC : 0579.00636

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 25-03-19

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Numéro S3IC : **0579.00636**
Nom ou raison sociale : **SCEA LE MIGNON**
Gérant de la société : **SCEA LE MIGNON**
SIRET de l'établissement concerné : **83513018800014**
Numéro de téléphone de l'exploitant : **0616866962**
Email de l'exploitant : **fabiensabourin17@gmail.com**
Email secondaire : **sylvain.codarini@cooperl.com**
Autre mail : **sebastien.ayme@cooperl.com**

Adresse de l'exploitation : **Le Pié de la Garde**
Code postal : **79210**
Ville : **ST HILAIRE LA PALUD**
Département : **79**

Adresse administrative : **L'Aubergère**
Code postal : **79120**
Ville : **ROM**
Rédacteurs :

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-b : élevage intensif de porcs de production (plus de 2000 emplacements)	3000.0	3000.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2102 : élevage de porcs (animaux-équivalents)	5240.0	5240.0

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	Non autorisé
Canards	Non autorisé
Dindes	Non autorisé
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	Non autorisé

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	2200
Porcs de production	3000
Truies	Non autorisé

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
ENGRAIS2	existant
ENGRAISN	nouveau
ENGRAIS1	existant
MATERPS	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Non
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Oui
Stockage des effluents	

Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Oui
Traitement des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Non
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Non
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérés en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Oui
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Oui

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

FOSSEGEO
FOSSEBET

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

Commentaires éventuels :
Une approche BRS a été réalisée début 2019 sur le seul résultat disponible, celui de la bande de porcs à l'engrais commencée en novembre 2018. L'approche GTE réalisée fin janvier montrait un indice de consommation correct, mais les animaux n'étant qu'à la moité de leur poids de sortie, on ne pouvait pas encore calculer d'excrétion N et P. Nous sommes donc obligés d'utiliser les valeurs forfaitaires.

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Porcelets en post-sevrage	3.11	<= 4.0
Porcs de production et cochettes	10.57	<= 13

Porcelets en post-sevrage (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui

Commentaires éventuels :
Le BRS actuel n'ayant pas été réalisé sur une période suffisamment longue pour connaître l'excrétion des porcs sur toute leur durée de présence, nous avons été obligés d'avoir recours à la norme forfaitaire d'excrétion.

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Porcelets en post-sevrage	0.65	<= 2,2
Porcs de production et cochettes	2.05	<= 5,4

Porcelets en post-sevrage (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui

Commentaires éventuels :
Comme pour l'azote, nous n'avons pas pu utiliser les résultats du BRS. Nous sommes donc partis sur les chiffres forfaitaires figurant dans le RMT 2016 : 0.1 kg de P2O5 par porcelet et 0.63 kg de P2O5 par porcs charcutiers, en considérant une production de 6.5 bandes/an/place de PS et 3.25 bandes/an/place de PC.

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

ENGRAIS2 (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

Commentaires éventuels :
Le tableur GEREP a été complété en gardant les valeurs forfaitaires officielles en terme d'excrétion N, en post-sevrage comme en engraissement.

2.2.2. Émissions porc

Porcs – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 30)

ENGRAIS2 (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2.516	3.6

ENGRAISN (nouveau)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
c. Système d'épuration de l'air c.1. Laveur d'air à l'acide c.2. Système d'épuration d'air à deux ou trois étages c.3. Biolaveur	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	1.761	2.6

ENGRAIS1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui

a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2.516	3.6

MATERPS (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
a.13. Collecte des effluents d'élevage dans l'eau (« lisier flottant »)	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	0.592	0.7

Commentaires éventuels :
La SCEA le Mignon prévoit l'installation d'un biolaveur à l'eau dans le nouvel engraissement ENGRAISN.

2.3. Stockage effluents

2.3.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors de la collecte, du transport par conduite et du stockage extérieur des effluents liquides en fosse et/ou en lagune (MTD 18)

FOSSEGEO	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui

a. Est-ce que l'ouvrage de stockage extérieur est résistant aux variations mécaniques, thermiques et chimiques ?	oui
b. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
c. Est-ce que les équipements de collecte et de transfert des effluents liquides sont étanches (puits, canaux, collecteurs, stations de pompage) ?	oui
d. Est-ce que des effluents liquides sont stockés en lagune ou en fosse géomembrane à la base et aux parois imperméables ?	oui
e. Disposez-vous d'un système de détection des fuites (géomembrane, couche de drainage, système de conduits d'évacuation) ?	oui
f. Afin de s'assurer du bon état de l'ouvrage, est-ce qu'une vérification annuelle est effectuée ?	oui

FOSSEBET	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'ouvrage de stockage extérieur est résistant aux variations mécaniques, thermiques et chimiques ?	oui
b. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
c. Est-ce que les équipements de collecte et de transfert des effluents liquides sont étanches (puits, canaux, collecteurs, stations de pompage) ?	oui
e. Disposez-vous d'un système de détection des fuites (géomembrane, couche de drainage, système de conduits d'évacuation) ?	oui
f. Afin de s'assurer du bon état de l'ouvrage, est-ce qu'une vérification annuelle est effectuée ?	oui

2.3.2. Émissions air en fosse

Réduction des émissions dans l'air lors du stockage des effluents liquides en fosse extérieur en dur (MTD 16)

FOSSEGEO
Cet ouvrage de stockage n'est pas une fosse de stockage d'effluents liquides

FOSSEBET	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a.1. Est que la fosse de stockage a été construite selon le principe de réduction du ratio Surface / Volume ?	oui
a.3. Est-ce que l'agitation des effluents liquides est réduite le plus possible ?	oui

Condition de conformité : Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
Couverture souple par bâche, sans mât, vu les dimensions réduites des ouvrages concernées.

Commentaires éventuels :
FOSSE BET est en fait un ensemble de 2 fosses en béton rectangulaires existantes, situées en bout de porcherie. Leur profondeur est de 3 m à chaque fois.

2.3.3. Émissions air en lagune

Réduction des émissions dans l'air lors du stockage des effluents liquides en lagune / fosse géomembrane (MTD 17)

FOSSEGEO	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'agitation des effluents liquides est réduite le plus possible ?	oui
Condition de conformité : Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
Couverture par bâche souple semi-tendue avec collecte des eaux pluviales par tuyau intégré à la bâche et connecté à une pompe type vide-cave.	

FOSSEBET
Cet ouvrage de stockage n'est ni une lagune ni une fosse géomembrane

2.4. Épandages

2.4.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné

a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage : - type de sol - pente - conditions climatiques - drainage et irrigation du champ - rotation des cultures - zones de protection des masses d'eau ?	oui
b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

2.4.2. Émissions air lisier

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors de l'épandage des effluents liquides (MTD 21)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
b. Est-ce que l'épandage des effluents est effectué avec une rampe à pendillards équipés de tubes ou de sabots traînés ?	100

Commentaires éventuels :
La totalité des épandages est d'ores et déjà effectuée à la rampe à pendillards.

2.4.3. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Enfouissement entre 0 et 4h	100

Commentaires éventuels :
En 2018, tous les épandages ont été effectués avant cultures et suivis d'un enfouissement rapide.

2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui

2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduaires (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les eaux résiduaires sont collectées vers un conteneur réservé à cet effet ou vers une fosse extérieure ?	oui

Commentaires éventuels :

Les eaux de lavage sont collectées en préfosses. Pas d'aires extérieures d'élevage.

2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé?	oui
b. Est-ce que les systèmes de chauffage / refroidissement et de ventilation sont optimisés, notamment si un système d'épuration de l'air est utilisé ?	oui
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui

Commentaires éventuels :
Laveur d'air uniquement dans le bâtiment neuf. Ce dernier sera équipé de LED. Dans les autres bâtiments, remplacement des vieilles ampoules et néons par des LED au fur et à mesure de leur changement.

2.6. Nuisances

2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants : - fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux - utilisation des équipements par du personnel expérimenté - évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible - précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien - utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible - limiter le plus possible la taille des zones de plein air raclées afin de réduire le bruit des tracteurs racleurs ?	oui

Commentaires éventuels :
Le groupe électrogène est installé dans un local fermé, avec une porte isolée et un échappement insonorisé.

2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants : - garder les animaux et les surfaces propres et sèches - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite…) - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents - maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière ?	oui
e.3. Est-ce que le brassage du lisier est réduit le plus possible ?	oui
g.1. Est-ce qu'un épandeur à pendillards, un enfouisseur ou un injecteur est utilisé pour l'épandage du lisier?	oui

Commentaires éventuels :
Seul l'engraissement neuf sera doté d'un lavage d'air.

2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

ENGRAIS2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

ENGRAISN (nouveau)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
c.5. Est-ce que l'air est épuré à l'aide d'un biolaveur ?	oui

ENGRAIS1 (existant)
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

MATERPS (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui

Commentaires éventuels :
Alimentation à volonté en post-sevrage. Alimentation soupe dans ENGRAIS1 et ENGRAIS2. Lavage d'air par biolaveur dans ENGRAISN.

2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

ENGRAIS2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

ENGRAISN (nouveau)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

ENGRAIS1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

MATERPS (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

2.6.5. Traitement air

Suivi des systèmes d'épuration de l'air (MTD 28)

ENGRAIS2 (existant)
Ce bâtiment n'est pas concerné

ENGRAISN (nouveau)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
Mise en place de systèmes appropriés (compteur d'eau spécifique au laveur d'air, sondes ?), à discuter avec le constructeur du système au moment de sa mise en place.

ENGRAIS1 (existant)
Ce bâtiment n'est pas concerné

MATERPS (existant)
Ce bâtiment n'est pas concerné

2.7. Organisation

2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ; - sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...) - sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication - sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention - sur l'autosurveillance de l'activité ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui

- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes avérées au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives et avez mis en place un registre des plaintes ? - vous n'avez jamais reçu de plaintes (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

Condition de conformité : Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
Mise en place de procédures écrites d'alerte, de maintenance et d'entretien, de gestion des accidents et incidents.

Commentaires éventuels :
L'élevage n'a jamais fait l'objet de plaintes pour nuisances sonores et olfactives. Abonnement à des revues spécialisées (Réussir Porc, Porc Magazine...).

2.8. Émissions totales de l'élevage

2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage porcin analogue standard
Bâtiment d'élevage	10480	12576
Stockage des effluents	5090	4797
Épandage des effluents sur les terres en propre	0	7046
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	3739	0
Total	19309	24419

Commentaires éventuels :
Dans la pratique, le lisier sera certainement envoyé à court terme en méthanisation à PRIN-DEYRANCON.

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment : - traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...) - productiond'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170) - fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220) - stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?	oui

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non

Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

ENGRAIS2	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

ENGRAISN

Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

ENGRAIS1	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

MATERPS	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Mesures prévues ou éléments de contexte	Mise en conformité prévue	Date	Estimation du montant des investissements(plus fonctionnement annuel si pertinent)
Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)- MTD 1		Mise en place de procédures écrites d'alerte, de maintenance et d'entretien, de gestion des accidents et incidents.	Oui	02/2021	
Traitement air- MTD 28	ENGRAISN	Mise en place de systèmes appropriés (compteur d'eau spécifique au laveur d'air, sondes ?), à discuter avec le constructeur du système au moment de sa mise en place.	Oui	02/2021	
Émissions air en lagune- MTD 17	FOSSEGEO	Couverture par bâche souple semi-tendue avec collecte des eaux pluviales par tuyau intégré à la bâche et connecté à une pompe type vide-cave.	Oui	02/2021	
Émissions air en fosse- MTD 16	FOSSEBET	Couverture souple par bâche, sans mât, vu les dimensions réduites des ouvrages concernées.	Oui	02/2021	

Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé. Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :	non

Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact. Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :	non

4. Pièces jointes au dossier

Les pièces jointes sont téléchargeables sur le téléservice Réexamen élevage IED jusqu'en mai 2021 (clôture de l'application). Pensez à sauvegarder sur votre ordinateur les documents définitifs une fois la procédure de réexamen terminée.

4.1. Pièces jointes transmises par l'éleveur

Pièces jointe	Statut	Fichier
Justificatif divers de l'éleveur	facultatif	CourrierExplicatif.pdf
Plan d'ensemble au 1/200e (dérogation possible pour une échelle plus réduite)	obligatoire si modification du site	Masse PiéGarde.pdf
Plan de situation au 1/2500e	obligatoire si modification du site	Situation PiéGarde.pdf
Justification des émissions d'ammoniac	obligatoire sauf référence ELFE	GEREP PiéGarde.pdf
Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées	obligatoire	BRS MIGNON.pdf

4.2. Pièces jointes transmises par l'inspecteur

Pièces jointe	Statut	Fichier

4.3. Historique des échanges

20190314_Transmis_0579.00636_eleveur.pdf : ***14/03/19 13:36***